

## VILLE DE WAVRE

### AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

#### DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

BW PROMO SA, Rue du Fond Cattelain 1 boîte 1 à 1435 Mont-Saint-Guibert

#### PERSONNE DE CONTACT (pour toute information sur le projet) :

Bernard Jacquet - Courriel : [info@cubics.be](mailto:info@cubics.be) – adresse postale : Rue du Fond Cattelain 1 boîte 1 à 1435 Mont-Saint-Guibert

#### OBJET :

Demande de permis d'urbanisation visant la construction d'environ 5 maisons unifamiliales, 3 immeubles d'environ 35 appartements chacun et d'espaces destinés à la collectivité sur un terrain d'une superficie d'environ 2,2 ha.

#### LIEU D'IMPLANTATION :

Impasse Charles Jaumotte à 1300 Limal (Wavre)

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, la SA BW PROMO vous invite à participer à la réunion d'information relative à l'objet susmentionné et organisée :

**Le mercredi 20 mai 2026 à 19h00**

A la Salle de l'Amitié – Rue Charles Jaumotte 54 à 1300 Limal

Les communes de Wavre, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Rixensart ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Le demandeur filmera la réunion d'information avec enregistrement vidéo, qui pourra être consultable sur le site <https://vimeo.com/1174813161> à partir du surlendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de quinze jours. Les documents et supports utilisés lors de la réunion seront également disponibles sur le site internet précité, durant le même délai. La vidéo sera détruite au terme du délai de 15 jours précité.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, soit jusqu'au jeudi 4 juin 2026, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, en y indiquant ses nom et adresse :

SOIT en les envoyant au Collège communal de la Ville de Wavre – Administration communale de Wavre, Hôtel de Ville de Wavre, Place de l'Hôtel de Ville 1 à 1300 Wavre.

SOIT en les envoyant par courriel à [permisurbanisme@wavre.be](mailto:permisurbanisme@wavre.be).

Elle en adresse une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Les courriers ainsi collectés par le bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement sont traités par ce dernier en vue d'apporter des réponses aux éléments soulevés. Les coordonnées des expéditeurs ne sont pas utilisées à des fins commerciales.